

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 décembre 2019

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM.

Membres présents (9) : Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme GINDRE), Mme MIELLE (représentée par Mme LECOMTE LE GRAND), Mme HERVIEU (représentée par Mme AVENA).

Membres excusés (4) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme MARTIN-GENDRE, M. FOUILLOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 décembre 2019.

Délibération n° : 39-2019

Objet : Résidence sociale Abrioux – Appel d'offres pour l'aménagement de la nouvelle résidence

Dans le cadre de la construction de la nouvelle résidence sociale Abrioux par le bailleur social HABELLIS, le CCAS, en tant que gestionnaire, a en charge l'aménagement des logements (meubles – électroménager - luminaires), de la laverie et des bureaux administratifs.

Pour les luminaires de l'ensemble de la résidence et les bureaux, le CCAS pourra utiliser des marchés déjà existants en Centrale d'Achats.

En revanche, pour l'acquisition et l'installation du mobilier et des réfrigérateurs pour les logements (hors cuisine et salle de bain) et des machines à laver, sèche-linge et centrales de paiement pour l'équipement de la laverie, le CCAS doit passer un marché.

Ce marché, qui sera conclu pour une période de dix-huit mois à compter de la notification, renouvelable tacitement un an, est composé de 3 lots :

- Lot 1 : Mobilier – Ameublement des logements,
- Lot 2 : Laverie : machines à laver, sèche-linge et centrales de paiement,
- Lot 3 : Electroménager : réfrigérateurs top et réfrigérateurs-congélateurs 2 portes.

Le lot 1, dont le montant est estimé à 240 000 € HT, répond à la procédure d'appel d'offre ouvert, pour lequel la Commission d'Appel d'Offres se réunira courant février 2020. Quant au lot 2, d'un montant estimé à 25 000 € HT, et le lot 3, d'un montant estimé à 35 000 € HT, les marchés seront à procédure adaptée (« petits lots » - article R2123-1 2° Code de la commande publique).

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à prendre toute décision concernant la préparation, la passation de l'appel d'offres et à signer ce marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

- disent que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action de la Ville de Dijon.

I

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20191218-39-2019-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité